

[Accueil](#)
[Revenir à l'accueil](#)
[Collection Boite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)
[Collection Boite_001-14-chem | Organisation de la justice \[?\] au Moyen-Age](#)
[Item Dubled, La Justice au sein de la seigneurie foncière en Alsace, du XIe au XIIIe siècle | La prison ds la justice médiévale XI-XIIIe s. \(Alsace\)](#)

Dubled, La Justice au sein de la seigneurie foncière en Alsace, du XIe au XIIIe siècle | La prison ds la justice médiévale XI-XIIIe s. (Alsace)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0326

Source Boite_001-14-chem | Organisation de la justice [?] au Moyen-Age

Langue Français

Type Fiche Lecture

Personnes citées [Dubled, Henri](#)

Références bibliographiques [Dubled, La Justice au sein de la seigneurie foncière en Alsace, du XIe au XIIIe siècle](#)

Référentiel BNF <https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb32986764g>

Relation Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeur équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Dubled, Henri (1920-04-07 -- 1920-04-07)

TITRE La Justice au sein de la seigneurie foncière en Alsace, du XIe au XIIIe siècle...

LIEU DE PUBLICATION Bruxelles

DATE 1960

EDITEUR Bruxelles : Impr. des sciences , 1960

La mion de la jaché midinch XI-XII^e
(Après)

Au XII-XII^e, La mion (cirus) est un matériau fin de
char de couleur ; assez facile, fait un manteau
de droit ou partie

- De la couleur du marmoutier (guiron).

Porte charité sus cippi / ~~la mion~~ etat dit
que la mion doit se trouver au pied sûr ; il est
sous forme d'our (curtius) qui marche à plusieurs
(en tributin des ours, il n'y a pas de ours)
et le nommeur de la mion sont à miennes, dans
une autre main de Beaufort qui est de sorte ce
qui n'est ; au pied suivant, le sordium sont regardé
les mains dits cippi.

- A ~~la~~ Ebermuntar, le nommeur fait assurer la
grande de la mion par les branques de coups dix
nauticii suis. Ils sont affectés à la garde et ne
peuvent pas être gâtés de suis. Si ce corps
n'est pas fait, il doit être mis à place.

BnF
MSS

En tout : La mion est à l'abri de la
vente, en un temps que de la partie ; La mion de
miennes utiles remise. La charge n'est pas fixée

en hôte reisneur (réhissant) et en administrant (administrer). L'interrogatoire dure 14 jours + de 15 jours.

Or 231-232.

Am XIII^e itut l'it mëtior à Kothalën, Kogelhën,
Lermersheim de un pion (stock) ou d'autre ch'ti
relaxer le rofum.

A Boeschenheim, qui conque ut ambaudi et
goste ^{le} rëti nui pr (Brauherr)
carouei, rëti vohié - u urgent
qu'il aidi d's la fiche de surveillance de 4 copongers.

Bur-dit rendu - lauvi pr quibz bluze.

or 253.